

OBJET

Date : 12 juin 2023

Présents : Mesdames les Professeures Sandrine DABERNAT, Claire MAJOUFRE, Dominique LIGUORO*, Messieurs les Professeurs Pierre DUBUS, Patrick DEHAIL, Éric DOBREMEZ, Pierre MERVILLE, Alexandre OUATTARA, Igor SIBON, Bernard CLAVERIE et Jean-Philippe JOSEPH*, Mesdames les Docteurs Valérie BERNARD, Hélène CASSOUDESALLE, Chantal BERGEY et Brigitte LLANAS, Messieurs les Docteurs Cédric GIL-JARDINÉ, Florent GUERVILLE et Aurélien TRIMOUILLE, Madame Annah KAZMUCHA, Messieurs Rémi DAVID, Hadrien POMMIERS, Matthias DA COSTA et Tristan PASCUAL, Monsieur le Médecin en Chef Emmanuel PY (Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué), Madame Véronique CHASSAING* (Responsable Administrative et Financière du Collège Sciences de la Santé).

Excusés : Mesdames les Professeures Marie BEYLOT-BARRY et Laura RICHERT, Monsieur le Professeur Didier GRUSON, Madame le Docteur Fanny PELLUARD-NEHME, Monsieur le Docteur Thomas BIENVENU, Mesdames Chloé PASLIN, Salomé BLACKWOOD et Claire HEYSCH DE LA BORDE, Madame Françoise JEANSON (Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine), Monsieur le Docteur Laurent MAILLARD (Conseil Régional de l'Ordre des Médecins Nouvelle-Aquitaine).

8 de ces membres ont donné pouvoir.

* membres invités permanents et personnalité invitée à titre consultatif

Ordre du jour : Formation Plénière

1. Approbation du procès-verbal des séances du 2 et du 15 mai 2023

Monsieur le Doyen soumet à l'approbation des membres du Conseil le procès-verbal des séances du 2 et du 15 mai 2023.

Le procès-verbal des séances du 2 et du 15 mai 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Les procès-verbaux des Conseils de l'UFR Sciences Médicales sont disponibles sur le site internet du Collège Santé à l'adresse suivante : <https://sante.u-bordeaux.fr/Composantes/UFR-Sciences-medicales/Conseils-de-l-UFR-medecine>

2. Textes officiels

- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

- [Arrêté du 22 mars 2023 \(J.O. du 18 mai 2023\) modifiant l'arrêté du 21 octobre 2010 relatif à la rémunération des chefs de clinique des universités de médecine générale.](#)

- [Décret du 15 mai 2023 \(J.O. du 17 mai 2023\) portant nomination de professeurs associés des universités \(disciplines médicales et odontologiques\).](#)

- **Ministère de la Santé et de la Prévention**

- [Décret du 17 mai 2023 \(J.O. du 20 mai 2023\) portant nomination de la présidente du conseil d'administration de l'Agence nationale de santé publique – Mme LEMMET \(Sylvie\).](#)

- [Décret n° 2023-447 du 7 juin 2023 \(J.O. du 8 juin 2023\) relatif à l'exercice de la profession de médecin par les étudiants en troisième cycle de médecine dans les spécialités cardiovasculaire et endocrinologie, diabétologie nutrition et modifiant l'annexe 41-1 mentionnée à l'article D. 4131-1 du code de la santé publique.](#)

- **Première ministre**

- [Arrêté du 12 mai 2023 \(J.O. du 17 mai 2023\) relatif à l'approbation du cahier des charges de l'appel à projets « Chaire d'excellence en biologie/santé ».](#)

Lois

- [LOI n° 2023-379 du 19 mai 2023 \(J.O. du 20 mai 2023\) portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé \(1\).](#)

3. Informations

➤ Conférence des Doyens : rencontre avec les conseillers du MESR et MSS

- L'analyse faite sur le déploiement de la R1C ne fait pas remonter de problèmes majeurs. Il en est de même pour la R2C.
- Par ailleurs, il semble que le ministère propose de créer 2 postes de praticien hospitalo-universitaire pour 3 CCA rendus.
- Concernant les ECOS nationaux, il n'est à ce jour pas prévu de plan de secours. Il est envisagé de les réorganiser un mois après, en cas de problème.

➤ Candidatures en MMOP à Bordeaux année 2022-2023 :

Tous les postes de médecine seront pourvus, il en est de même pour l'odontologie. En ce qui concerne la maïeutique et la pharmacie, une grande incertitude persiste.

Par ailleurs, le bilan des postes pris par les candidats super admissibles est publié sur le site du Collège Santé.

- Les étudiants de cinquième année bénéficieront d'un amphithéâtre de révision durant l'été de mi-juillet à fin juillet tous les jours sauf les week-end et les jours fériés (amphithéâtre 6).
- Un classement des médecins de certaines spécialités a été publié sur le journal « Le Point » au mois de mai.
- Les résultats relatifs à la création de nouveaux IHU sont parus. Le nouvel IHU portant sur la santé vasculaire et cérébrale, dirigé par Madame la Professeure Stéphanie DEBETTE et Monsieur le Professeur Igor SIBON, a été validé. Bordeaux est donc la seule ville à accueillir 2 IHU en dehors de Paris. Il reste à trouver les fonds permettant la création du bâtiment dédié. Malgré tout, cette réussite est un facteur d'attractivité pour la recherche et notamment pour les années recherche et les PHD.
- La candidature d'Isabelle DUPIN en qualité de membre junior de l'Institut Universitaire de France a été retenue.

4. Questions pédagogiques

➤ EDN 2023

Monsieur Pierre MERVILLE prendra la coordination du centre d'épreuves bordelais et Monsieur Didier GRUSON l'accompagnera (rappel : l'EDN se déroulera la semaine du 16 octobre).

Tirage au sort des surveillants pour les épreuves (le tirage au sort est effectué par le plus jeune élu des membres du Conseil) :

Ce tirage au sort concerne également la session de janvier 2024.

- Titulaires :

1. M. le Professeur Pierre-Yves DUMAS
2. Mme le Professeur Laurence CHICHE
3. M. le Professeur Denis MALVY
4. M. le Professeur Frédéric VARGAS
5. M. le Professeur Frank ZERBIB
6. Mme le Professeur Marie-Edith LAFON
7. M. le Professeur Jean-Benoît THAMBO
8. M. le Professeur Mathieu MOLIMARD

- Suppléants :

1. M. le Professeur Pierre PHILIP
2. M. le Professeur Ludovic LE TAILLANDIER DE GABORY
3. M. le Professeur Jean-Arthur MICOULAUD-FRANCHI
4. Mme le Professeur Valérie FRANCO-VIDAL
5. M. le Professeur Erwan DE MONES DEL PUJOL
6. Mme le Professeur Anne PHAM-LEDARD
7. M. le Professeur Hadrien ROZÉ
8. M. le Professeur Pascal AMEDRO

- Suppléants de suppléants : Messieurs les Professeurs Xavier BERARD et François ROUBERTIE

Précisions relatives au déroulé des EDN :

Pédagogie :

1) Etudiants :

Dispositions réglementaires concernant la prise en compte de la note d'EDN en cas de redoublement pour non obtention de la note minimale aux EDN de deuxième session (article 5 de l'arrêté du 19 avril 2022 dit « appariement »).

Les étudiants qui n'ont pas obtenu la note minimale de 14/20 aux items de rang A à la deuxième session des EDN redoublent leur DFASM 3. Dans ce cas, ce sont les notes d'EDN et d'ECOS de l'année de redoublement qui seront prises en compte pour l'appariement.

Les étudiants admis comme auditeurs libres (sur dossier et quota par UFR) ont également la possibilité de se représenter à l'EDN et aux ECOS et les notes prises en compte seront celles de l'année de réinscription. Dans les autres cas, les étudiants conservent leurs notes de la première session des EDN.

2) Examineurs :

La position actuelle sur la certification Examineur ECOS est qu'elle ne sera pas exigée mais uniquement souhaitée. Il est précisé que les chefs de clinique sont intégrés dans les examinateurs potentiels.

La question est posée de savoir s'il faut obliger les examinateurs à passer une certification.

En effet, ceux qui ne souhaitent pas jouer le rôle d'examineur pourraient se réfugier derrière le fait qu'ils n'ont pas la certification requise.

À cette interrogation, Monsieur DUBUS indique qu'il existe actuellement très peu de leviers pour imposer une certification. Il est toujours possible de donner un avis défavorable aux promotions mais cet avis n'est en général pas pris en compte. Il est également possible de ne pas attribuer de chefs de clinique aux collègues n'étant pas certifiés mais le sujet est compliqué.

Monsieur MERVILLE suggère de travailler plutôt sur l'accompagnement car il a pu remarquer une forte mobilisation des enseignants-chercheurs cette année. De son côté, Monsieur DEHAIL pense qu'il faut fortement inciter l'ensemble des membres de l'UFR à la certification.

Un des membres élus soulève la problématique d'absence dans les services hospitaliers dans le cas d'une convocation aux ECOS nationaux dans une université distante de Bordeaux.

Par ailleurs, Madame LIGUORO intervient, au nom des enseignants hospitalo-universitaires en charge du 1^{er} cycle, et indique qu'il lui semble que les solliciter pour les ECOS nationaux soulèverait un problème d'équité.

Monsieur DUBUS indique qu'il ne connaît malheureusement pas la manière dont les professionnels seront tirés au sort sur le sujet. Il ne sait pas si ce dernier sera assuré au niveau local ou national.

Monsieur MERVILLE précise que, selon lui, c'est le Président de l'Université qui doit normalement désigner les examinateurs. Il pense qu'il serait utile qu'une coordination nationale soit menée sur le sujet.

Aspects matériels :

Personne ne s'est réellement posé la question du coût environné de la tenue des EDN et aucune information officielle n'est disponible sur celui de l'organisation des ECOS nationaux.

Il a été évoqué la création d'une enveloppe de 1,8M€ dédiée, au niveau national, au déplacement des enseignants chercheurs (ECOS).

➤ DFGSM 2 – DFGSM 3 : UE « Enseignement de séméiologie pratique à la faculté » + unité de séméiologie : changement de coordonnateur

Monsieur le Professeur Jean-François CHATEIL fait valoir son droit à la retraite et sera remplacé par Madame le Professeur Claire RIGOTHIER. La coordonnatrice adjointe sera Madame le Docteur Magali HAISSAGUERRE.

Des remerciements chaleureux sont adressés au Professeur Jean-François CHATEIL qui a géré de main de maître le sujet depuis de nombreuses années. Il est précisé que les étudiants sont ravis de la manière dont cette UE est gérée et enseignée.

➤ DFGSM 3 : nouvelle maquette pour l'UE « Rein et voies urinaires »

Monsieur le Professeur Lionel COUZI constate un fort absentéisme récurrent. Il propose d'avoir des cours magistraux en polycop/Moodle/PPT sonorisé, sauf en anatomie et radiologie. Monsieur COUZI suggère également d'avoir des ED commençant par un CC puis correction pour favoriser le retour des étudiants en amphithéâtre.

Madame LIGUORO indique qu'il lui semble, en effet, que le mode d'apprentissage sans contact interpersonnel n'est pas satisfaisant et qu'il serait intéressant que les enseignants-chercheurs aident les étudiants à revenir en cours.

Monsieur SIBON intervient pensant que le fait de positionner des amphis de correction est une bonne idée et qu'il lui semble important de dissocier la correction du contrôle continu de l'amphi de révision.

Monsieur DEHAIL ajoute que la création d'un enseignement inversé avec une classe préparée par les questions posées par les étudiants serait également intéressant.

➤ DFASM 2 : changement de coordonnateur

Le Professeur Pierre MERVILLE cesse la coordination de l'année et les Professeurs Marie BEYLOT-BARRY et Jérôme HARAMBAT se sont portés volontaires.

➤ Modalités de contrôle des connaissances du Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée pour l'année universitaire 2023-2024

Les modalités de contrôle des connaissances du Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée ainsi présentées, sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés (30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

5. Troisième cycle

➤ Demandes de modifications de DU - DIU

<u>Intitulé du diplôme</u>	<u>Responsable(s)</u>
DIU CARDIOLOGIE PEDIATRIQUE ET CONGENITALE	Professeur Jean-Benoît THAMBO
DU DESASTRES SANITAIRES	Professeur Xavier COMBES (responsable) et Docteur Éric TINTILLIER (co-responsable)
DU SOINS INFIRMIERES EN REANIMATION, SALLE DE SURVEILLANCE POST INTERVENTIONNELLE ET URGENCES	Professeur Karine NOUETTE-GAULAIN (responsable) et Docteur Matthieu BIAIS (co-responsable)
DU SPECIALISATION DE LA PRISE EN CHARGE DU DIABETE PAR L'INFIRMIERE(RE)	Professeur Bogdan CATARGI (responsable) et Docteur Jean CHIRIO (responsable pédagogique)

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Demande de suppression DU - DIU

<u>Intitulé du diplôme</u>	<u>Responsable(s)</u>
DIU CHIRURGIE AMBULATOIRE	Professeur Karine NOUETTE-GAULAIN DIU partenaires : Universités de Tours et Paris 13

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

La réglementation de ces diplômes est disponible sur le site internet du Collège Sciences de la Santé à l'adresse suivante : <https://sante.u-bordeaux.fr/Formation-continue/Diplomes-d-universite/DU-DIU-Medecine>.

Les demandes de renseignement concernant ces diplômes sont à formuler auprès du service de gestion des DU Santé via l'adresse : scolarite.du-sante@u-bordeaux.fr.

6. Questions diverses

Monsieur DEHAIL indique que des stages délocalisés sur Agen et Périgueux vont être proposés et concernent un petit volant d'étudiants. Les élus étudiants s'inquiètent alors de l'implication des collectivités territoriales dans la mise à disposition d'hébergements.

Il semble que les présidents de CME aient des liens forts avec le territoire aquitain mais rien n'est encore défini précisément.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Prochaine réunion : Lundi 17 juillet 2023

Bordeaux, le 12 juin 2023

Pr Pierre DUBUS

Doyen de la Faculté de Médecine